10 LES PARTENARIATS DE L'OTAN

■ INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a commencé dès 1991 à nouer des relations de partenariat avec des pays non membres, afin d'aider des Etats, souvent nouvellement indépendants, à instaurer un environnement démocratique solide, à maintenir la stabilité politique et à moderniser leurs forces armées. Ces partenariats contribuent à étendre la sécurité dans l'ensemble du continent européen et permettent aux pays participants de satisfaire leurs impératifs de sécurité en s'appuyant sur les compétences des pays de l'OTAN.

Le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, publié au Sommet de Washington en 1999, fait figurer le Partenariat parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance. Les relations entre l'Alliance et les pays non membres de l'OTAN ont pour cadre deux instances principales : le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le Partenariat pour la paix (PpP).

LE CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (CPEA)

Le **Conseil de partenariat euro-atlantique** est un forum multilatéral au sein duquel les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires se rencontrent régulièrement pour débattre d'un très grand nombre de questions politiques et de sécurité, notamment la maîtrise des armements, le terrorisme, le maintien de la paix, les questions liées à l'économie de la défense et la sûreté nucléaire. Ils abordent également, au cours de leurs consultations, les domaines de la science et de l'environnement, de même que celui des plans civils d'urgence. C'est ainsi qu'a été

créé en 1998, à l'initiative de la Russie, le **Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe** (EADRCC) chargé d'assurer la coordination, entre les pays du CPEA, des secours en cas de catastrophe.

Outre les consultations à court terme, au sein du CPEA, sur les questions d'actualité dans les domaines politique et de la sécurité, un **plan** biennal **d'action du CPEA** prévoit une consultation et une coopération à plus long terme dans un large éventail de domaines.

Les réunions du CPEA peuvent se tenir à différents niveaux (chefs d'Etat et de gouvernement, Ministres, Ambassadeurs, réunions de travail ou réunions d'experts), et jouer un rôle décisif en période de crise. Lors de la crise du Kosovo, par exemple, une série de réunions extraordinaires a permis de tenir les pays partenaires informés de la planification de l'OTAN et de ses préparatifs en vue d'éventuelles options militaires dans cette province, et de procéder à des échanges de vues pendant et après le conflit.

Le Partenariat pour la paix (PpP)

Le CPEA constitue le cadre politique général du **Partenariat pour la paix**, un programme de coopération pratique entre l'OTAN et des pays partenaires pris individuellement (tous les membres du PpP sont également membres du CPEA - voir « Quelques faits et chiffres »).

Le PpP est axé sur des programmes conçus sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque pays. Ces **programmes de partenariat individuel** (IPP) sont des programmes étalés sur

deux ans et composés à partir d'un vaste menu d'activités choisies figurant au Programme de travail du Partenariat. Le **Programme de travail du Partenariat** propose des activités dans plus de 20 domaines : politique et plans de défense, relations civilo-militaires, formation et entraînement, défense aérienne, systèmes de communications et d'information, gestion des crises et plans civils d'urgence, entre autres. En 1999, les **Plans d'action individuels pour le Partenariat** (IPAP) sont venus s'ajouter aux IPP ; ils visent à englober des activités menées sous l'égide du CPEA et du PpP, et à faire en sorte que les partenaires se rapprochent encore davantage de l'OTAN.

Le texte fondateur du PpP - le **document cadre du Partenariat pour la paix** - énumère les engagements spécifiques à prendre par chaque participant (transparence dans l'établissement des plans de défense, contrôle démocratique des forces armées et interopérabilité). L'OTAN s'engage, pour sa part, à mener des consultations avec tout Partenaire qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité.

Aux termes du Document cadre du PpP, l'OTAN s'est engagée à mettre au point avec les pays partenaires un **processus de planification et d'examen** (PARP) du PpP devant servir à déterminer et à évaluer les forces et les moyens susceptibles d'être mis à disposition pour des activités de formation, des exercices et des opérations à caractère multinational menés de concert avec les forces de l'Alliance. Le Processus de planification et d'examen, qui s'appuie sur la longue expérience de l'OTAN dans le domaine de l'établissement de plans de défense, est proposé aux Partenaires de façon optionnelle. Le PARP a favorisé la collaboration des pays partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN, comme dans l'ex-Yougoslavie

et en Afghanistan, et a aidé à jeter les bases d'une plus grande participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PpP.

Des Eléments d'état-major du PpP, composés d'officiers de pays alliés et de pays partenaires, ont été mis en place au sein de plusieurs QG de l'OTAN ; ils travaillent ensemble à la planification d'exercices et à l'exécution d'autres fonctions de coopération. Par ailleurs, une **Cellule de coordination du Partenariat** (CCP), implantée au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons, en Belgique, participe à la coordination des activités d'entraînement et des exercices PpP. Il existe également un Centre de coordination internationale où les pays non OTAN fournissant des troupes à des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN peuvent disposer des installations nécessaires pour les exposés et la planification.

Le Partenariat pour la paix fait l'objet d'un réexamen périodique, qui permet de l'adapter aux évolutions du contexte international et aux besoins des pays partenaires. Les grandes étapes de l'évolution du programme sont résumées ci-après :

- 1997 : améliorations visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PpP, et à rendre ce dernier plus opérationnel ;
- 1999 : poursuite du développement de ce rôle opérationnel avec l'approbation d'un **Cadre politico-militaire pour des opérations du PpP dirigées par l'OTAN** (PMF) et le lancement d'un **Concept de capacités opérationnelles** (OCC), visant à améliorer l'aptitude des forces de l'Alliance et de celles des

Partenaires à agir de concert lors d'opérations dirigées par l'OTAN. L'OCC instaure un lien entre la coopération normale dans le cadre du Partenariat pour la paix et le processus de constitution des forces de l'OTAN qui est activé en cas de crise. D'autres initiatives ont également été lancées à Washington, et notamment le **Programme de renforcement de la formation et de l'entraînement** (TEEP), visant à renforcer les capacités opérationnelles du PpP par le biais de la formation et de l'entraînement du personnel militaire des pays partenaires. En outre, le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, révisé la même année, fait figurer le Partenariat parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance ;

- 2002 : au Sommet de Prague, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé des décisions concrètes visant à intensifier la coopération dans le cadre du PpP et du CPEA ; ces décisions sont présentées dans un document capital intitulé « Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix ». Les nouveaux mécanismes - tels que les **Plans d'action individuels pour le Partenariat** (IPAP) – ont été conçus pour assurer une approche globale, adaptée et différenciée du Partenariat et pour mieux soutenir les efforts de réforme des Partenaires, notamment en leur fournissant un meilleur retour d'informations et un meilleur appui technique. Les participants au Sommet ont aussi adopté un **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme**, qui fournit un cadre pour la coopération entre l'OTAN et les Partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, définissant les rôles de ces pays et les instruments envisageables pour combattre

le terrorisme et en gérer les conséquences. Les pays participant au Dialogue méditerranéen peuvent aussi y prendre part, au cas par cas ;

- 2004 : on prévoit que le Sommet d'Istanbul débouchera sur une nouvelle adaptation du PpP en vue de soutenir les efforts de réforme des pays partenaires et de continuer à promouvoir le dialogue et la coopération en général. Cela permettra d'aider ces pays à s'occuper des questions essentielles et, en fonction de leurs besoins individuels, de continuer à les aider dans les efforts qu'ils déploient pour accroître leur participation aux opérations dirigées par l'OTAN.

En dehors de ces renforcements périodiques du PpP, le programme a bénéficié d'une importante initiative, la création en septembre 2000 du **Fonds d'affectation spéciale du PpP**, dont le but est d'aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions. Plusieurs projets ont été entrepris, notamment en Albanie, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine. Ils sont dirigés par un pays membre de l'OTAN et un pays partenaire, et financés par les pays disposés à s'associer aux projets.

AUTRES PARTENARIATS

Les Partenariats de l'OTAN englobent des pays allant de l'Atlantique à l'Asie centrale et au Caucase. L'OTAN entretient des relations spéciales avec la Russie et l'Ukraine et a également noué des relations avec les pays de la région méditerranéenne dans le cadre du Dialogue méditerranéen (voir les chapitres consacrés à ces sujets).

L'OTAN a aussi développé des relations avec des pays de l'Europe du Sud-Est - **Initiative pour l'Europe du Sud-Est** ou IESE - pour soutenir la coopération régionale, décrite dans le chapitre « L'OTAN dans les Balkans ».

Par ailleurs, l'Alliance coopère avec des pays autres que les pays membres, les pays partenaires et les pays participant au Dialogue méditerranéen. On peut citer, dans ce contexte, l'Argentine, l'Australie, la Chine, le Japon et la Nouvelle-Zélande, pays avec lesquels l'OTAN travaille dans différents domaines.

DÉCISIONS RÉCENTES :
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- Prague, 21-22 novembre 2002 : les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent les propositions concrètes contenues dans le « Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix » et dont le but est d'intensifier la coopération dans le cadre du PpP et du CPEA. Ils adoptent également le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.
- Washington, 25 avril 1999 : les chefs d'Etat et de gouvernement entérinent le rapport « Vers un partenariat pour le XXIe siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel » ; lancement de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est.
- Sintra, 30 mai 1997 : le CPEA remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; renforcement du PpP.
- Bruxelles, 10 janvier 1994 : lancement du PpP.
- Bruxelles, 20 décembre 1991 : première réunion du Conseil de coopération nord-atlantique.

■ CHRONOLOGIE

2004 **14 janvier :** l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du PpP.

2003 **20 mai :** au cours d'une visite au siège de l'OTAN, le Premier ministre serbe, M. Zivkovic, exprime le souhait de la Serbie-et-Monténégro d'adhérer au PpP.

2002 **21-22 novembre :** ensemble de mesures adoptées au Sommet de Prague pour le renforcement du CPEA et du PpP ; adoption du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.

2001 **26 octobre :** l'OTAN célèbre dix années de partenariat et de coopération.
12 septembre : le CPEA condamne les attentats terroristes contre les Etats-Unis et exprime sa solidarité avec le peuple américain.

2000 **Septembre :** création du Fonds d'affectation spéciale du PpP, pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions.

1999 **25 avril :** au Sommet de Washington, approbation d'un Cadre politico-militaire pour des opérations du PpP dirigées par l'OTAN (PMF) et lancement d'un Concept de capacités opérationnelles (OCC), des Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) et du programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PpP (TEEP). L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est (IESE) est également lancée pour aider à l'intégration des pays de la région.

1997 **30 mai :** dernière réunion du Conseil de coopération nord-atlantique et réunion inaugurale du CPEA ; améliorations du PpP visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et la planification du PpP, et à rendre ce dernier plus opérationnel.

1995 **9 juin :** accord entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord et les autres Etats participant au Partenariat pour la paix concernant le statut des forces.

1994 **10 janvier :** lancement du Partenariat pour la paix et publication du Document d'invitation et document cadre du PpP.

1991 **20 décembre :** réunion inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique, avec la participation des pays de l'OTAN et de neuf pays d'Europe centrale et orientale.

■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm

Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix, Prague, 22 Novembre 2002. Document de base, expliquant l'évolution des partenariats de l'OTAN, leurs perspectives d'avenir et les mécanismes de partenariat (en anglais).
http://www.nato.int/docu/basictxt/b021121a.htm

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, Prague, 22 novembre 2002
http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Prague, 22 novembre 2002
http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-128f.htm

Programme de travail du Partenariat pour 2002-2003 - Le PWP énumère toutes les activités proposées par les organismes de l'OTAN (siège, états-majors, agences ou écoles) et par les pays Alliés et Partenaires dans le cadre du PpP (en anglais).
http://www.nato.int/pfp/docu/pwp0203/pwp0203.htm

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Washington D.C., 25 avril 1999
http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-067f.htm

Document de base intitulé « Vers un partenariat pour le XXIe siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel », 15 juin 1999, et couvrant diverses initiatives : PMF, PARP, OCC, IPAP et TEEP (en anglais).
http://www.nato.int/pfp/docu/d990615g.htm

« Vers un Partenariat pour le XXIe siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel » : Rapport du Comité directeur politico-militaire du Partenariat pour la paix.
http://www.nato.int/pfp/docu/d990615af.htm

Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques, 8 juillet 1997, traitant du CPEA (paragraphe 9) et du PpP (paragraphe 10).
http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm

Communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Sintra, Portugal, le 29 mai 1997, annonçant la création du CPEA et le renforcement du PpP (paragraphe 2).
http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-065f.htm

Déclaration du Conseil de Coopération nord-atlantique sur le Dialogue, le partenariat et la coopération,
Bruxelles, 20 décembre 1991 (en anglais).
http://www.nato.int/docu/comm/49-95/c911220a.htm

Module proposant des textes juridiques et politiques et des déclarations officielles sur le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix, et notamment le Document d'invitation du PpP, le Document cadre du PpP, le Document de base du CPEA, ainsi que les Plans d'action et les programmes de travail (en anglais).
http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm

Textes officiels se rapportant au PpP, et notamment les communiqués ministériels et les Programmes de travail du Partenariat (en anglais).
http://www.nato.int/issues/pfp/pfp.htm

Pays membres du CPEA, et liens vers les pays (en anglais).
http://www.nato.int/pfp/eapc-cnt.htm

Pays membres du PpP, dans l'ordre chronologique de signature du Document cadre (en anglais).
http://www.nato.int/pfp/sig-date.htm

Dix ans de Partenariat pour la paix, 10 janvier 2004
http://www.nato.int/docu/update/2004/01-january/f0110b.htm

Dix ans de partenariat et de coopération, 26 octobre 2001
http://www.nato.int/docu/update/2001/1022/f1026a.htm

Informations générales sur le Partenariat pour la paix (pp. 67-80 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais).
http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf

Fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (en anglais).
http://www.nato.int/pfp/trust-fund.htm

Site web de l'EADRCC
http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm

Cinquième anniversaire de l'EADRCC
http://www.nato.int/docu/update/2003/06-june/f0603b.htm

■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

PAYS MEMBRES DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (46)

Ce forum multinational regroupe les 26 pays membres de l'OTAN et 20 pays partenaires, tous membres du PpP.

Pays membres de l'OTAN : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Pays partenaires : voir ci-dessous, pays membres du Partenariat pour la paix.

PAYS MEMBRES DU PARTENARIAT POUR LA PAIX (20)

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine